

CHARTRE QUALITE-FORMATION

Dès sa création, AB CONSEIL a mis en place cette charte qualité pour valider auprès de nos clients nos engagements ci-dessous :

AB CONSEIL s'engage à :

- a) l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- b) l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics des bénéficiaires de la formation,
- c) l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- d) la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés de formation,
- e) les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus,
- f) la prise en compte des appréciations rendues par les bénéficiaires de la formation.
- g) Délivrer une attestation de formation à tous les stagiaires en fin de formation

Le Directeur
Ali Benouahlima